



# Sol

## Avantage

- ✓ En désignant un expert externe – qui suit les dossiers sol de façon active et indépendante – il est possible de maîtriser au maximum les frais des dossiers sol.

## Groupe cible

Les entreprises exerçant une activité reprise à l'annexe 1 du Vlarebo, susceptible d'exercer une influence négative sur le sol.

## Mode d'exécution

Nous assurons un accompagnement spécialisé (en ce compris la fourniture de rapports périodiques) relatif aux dossiers sols, comportant les éléments suivants :

- Dossiers sol « second opinion » (assainissement étude du sol) ;
- Adjudication de travaux d'assainissement du sol ;
- Adjudication de l'accompagnement de travaux d'assainissement du sol ;
- Adjudication d'études de sol ;
- Accompagnement dans le cadre des communications internes/ externes concernant la problématique du sol ;
- Conseils en cas de calamités ;
- Accompagnement spécialisé avec rapports périodiques relatifs aux dossiers sol.

## Résultat

Un rapport d'audit récapitulant l'ensemble des obligations, points chauds éventuels et mesures proposées. Le rapport indique également de quelle manière d'éventuelles économies peuvent être réalisées. Ce rapport peut être utilisé par l'entreprise comme point de départ pour l'élaboration d'un plan d'action « sol ».